

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 17 décembre 2020

Nomenclature N° : 8.8

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2020107

Présents : 28

Votants : 33

Objet : Adhésion de la Commune de Dourdan au Laboratoire Régional de Suivi de la Faune Sauvage

Le jeudi 17 décembre 2020 à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 11 décembre 2020, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

PRESENTS : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Benoît PANOT – Estelle PARANT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Laurent LARREGAIN – Christelle AMAND – Nadia LE BOURNOT – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN – Barbara FAUSSET – Maxime FAUSSET-VANNIER – Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Sylvine HENDELUS – Eric POUBANNE – Olivier BOUTON – Fabrice BARON – Rémi CROUZET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daouda TIMERA a donné pouvoir à Paolo DE CARVALHO, Nadia LOUGHSALA a donné pouvoir à Josépha BREBION, Sabrina BERSY a donné pouvoir à Mohamed MOURDI, Nessa DAVRAIN a donné pouvoir à Olivier BOUTON, Nassima SEMSARI a donné pouvoir à Maryvonne BOQUET, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent LARREGAIN

Le Conseil municipal entend l'exposé de Karina STUDER.

Le territoire de Dourdan est remarquable notamment par la superficie de ses espaces forestiers qui représentent 1 787 ha.

Au-delà des questions d'entretien et de valorisation de ces espaces, il convient d'initier une surveillance efficiente de la faune sauvage et de bénéficier de moyens d'analyses opérants pour faire face à toute situation notamment de risque épidémiologique.

A cette fin, le Laboratoire Régional de Suivi de la Faune Sauvage (LRSFS) assure la réalisation de diagnostic épidémiologique et sanitaire de la biodiversité.

Permettant un suivi des zoonoses pour détecter en amont les épidémies touchant les animaux, l'adhésion au LRSFS offrira la possibilité d'effectuer gratuitement l'expertise des animaux morts.

La vigilance des collectivités locales ayant été appelée sur l'évolution de l'échinococcose alvéolaire chez le renard, du botulisme principalement mis en évidence chez les oies et les canards ou encore plus récemment l'apparition de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) H5N8 ayant conduit Monsieur le Préfet de l'Essonne à informer les Maires des communes de l'Essonne du passage en niveau de risque « élevé » conduit à proposer d'adhérer au LRSFS.

Au travers de cette adhésion annuelle pour un montant de 1 500 €, la commune de Dourdan s'ouvre un droit à réalisation d'autopsies afin de déterminer la cause de la mort de l'animal sauvage.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission « Actions éducatives et intergénérationnelles, solidarités » du 4 décembre 2020,

Considérant que le territoire de Dourdan est constitué de 1 787 ha d'espaces forestiers,

Considérant la nécessité d'initier une surveillance efficiente de la faune sauvage et de bénéficier de moyens d'analyses opérants pour faire face à toute situation notamment de risque épidémiologique.

Considérant la capacité du Laboratoire Régional de Suivi de la Faune Sauvage d'effectuer un diagnostic épidémiologique et sanitaire et de déterminer la cause de la mort d'un animal sauvage,

Considérant l'importance de la vigilance devant être assurée sur l'évolution notamment de l'échinococcose alvéolaire, du botulisme et de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) H5N8

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

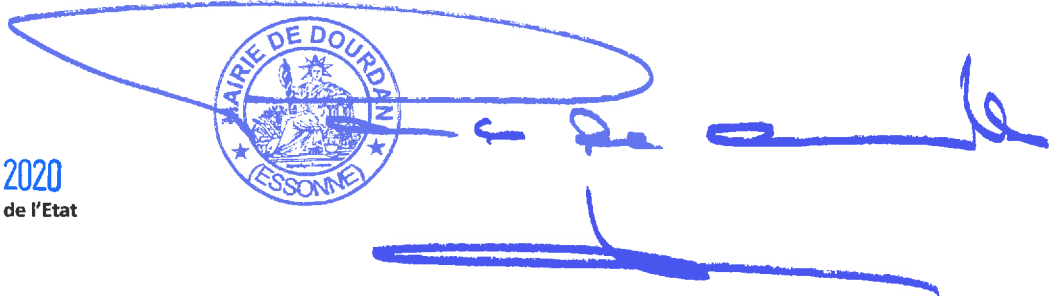
- **d'adhérer** au Laboratoire Régional de Suivi de la Faune Sauvage pour un montant de 1 500 €,
- **de dire** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2021,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son conseiller délégué, à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Le Maire

Paolo DE CARVALHO



Acte rendu exécutoire :

- **Publié le : 23 DEC. 2020**
- **Transmis au représentant de l'Etat**